

RCS : PAU Code greffe : 6403

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PAU atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00134 Numéro SIREN : 488 741 547 Nom ou dénomination : 6B ARCHITECTURE

Ce dépôt a été enregistré le 13/05/2022 sous le numéro de dépôt 2630

Désignation de l'entreprise : SASU 6 B ARCHITECTURE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : 6 Place de la Hourquie		Durée de l'exercice précédent * 12					
Numéro SIRET * 4 8 8 7 4 1 5 4 7 0 0 0 2 7		Néant ☐ *					
		Exercice N, clos le, 31/12/2021					
		N-1 31/12/2020					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	12 045	4 175	5 715
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	39 767	3 394	4 548
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB				
Autres titres immobilisés		BD					
Prêts		BF					
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	610	610	610	
TO TAL (II)		BJ	BK	59 991	51 812	8 179	10 873
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ	29 348	29 348	26 030
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	104 420	104 420	99 978
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 004	1 004	3 662
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
	Disponibilités	CF	CG	75 430	75 430	24 326	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI			791	
	TO TAL (III)	CJ	CK	210 201	210 201	154 787	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN					
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	270 192	51 812	218 381	165 660
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	610	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobiliations :	Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise SASU 6 B ARCHITECTURE		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 6 500)	DA	6 500	6 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	650	650
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)	DG	35 003	59 305
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	37 480	(24 303)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TO TAL (I)	DL	79 633	42 153
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TO TAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	15 936	
	Provisions pour charges	DQ		
	TO TAL (III)	DR	15 936	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	54 146	60 000
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	141	100
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	9 194	8 664
	Dettes fiscales et sociales	DY	59 330	54 743
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TO TAL (IV)	EC	122 811	123 507	
Ecart de conversion passif * (V)	ED			
TO TAL GENERAL (I à V)	EE	218 381	165 660	
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	80 592	123 507
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2022

Désignation de l'entreprise : SASU 6 B ARCHITECTURE		Néant ☐ *				
		Exercice N		Exercice (N-1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD	FE	FF		
		FG	377 327	FH	FI	377 327
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	377 327	FK	FL	377 327
	Production stockée *			FM	3 318	4 022
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		3 000
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)			FP	6 906	4 578
	Autres produits (1) (11)			FQ	7	4
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	387 558
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS		
	Variation de stock (marchandises) *			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	101 885	70 131
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	6 320	6 594
	Salaires et traitements *			FY	155 838	157 783
	Charges sociales (10)			FZ	56 923	57 590
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements *} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$		GA	3 901	4 241
				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD			
	Autres charges (12)		GE	1 601	6	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	326 469
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)				GG	61 089	(20 319)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	92	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP	92	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	770	405
	Différences négatives de change			GS	2	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU	773	405
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(680)	(405)
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	60 409	(20 724)

Désignation de l'entreprise SASU 6 B ARCHITECTURE				Néant ☐ *			
				Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	165	27	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	165	27	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	2 330	3 606	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	15 936		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	18 266	3 606	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(18 101)	(3 579)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	4 828		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	387 816	276 053	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	350 335	300 356	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	37 480	(24 303)	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	{ produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		HY		
	(3)	Dont	{ - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier		HP		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			HQ		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			1H		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1J		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			1K		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			HX		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RC		
	(9)	Dont transferts de charges			RD		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5			A1	6 906	4 578
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A2		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A3		
	(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9			A4	1 593	
		dont cotisations facultatives Madelin A7	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8				
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
		Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels			18 266	165	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
				Charges antérieures	Produits antérieurs		

2053 - Détail des produits et charges exceptionnels au 31/12/2021

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
67200000 - Charges sur exercices antérieurs	2 330	
68750000 - Dot. prov. risques et charges excep	15 936	
77200000 - Produits des exercices antérieurs		165
Totalisation	18 266	165

2053 - Détail des produits et charges sur ex. antérieur au 31/12/2021

Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Charges antérieures	Produits antérieurs
Totalisation		

6B ARCHITECTURE

Société Par Actions Simplifiée à associé unique au capital de 6 500,00 €

Siège social : 6 Place de la Hourquie

64230 LESCAR

488 741 547 RCS PAU

TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 AVRIL 2022

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021, s'élevant à TRENTE-SEPT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT EUROS QUARANTE-DEUX (37 480,42 €), de la manière suivante :

- Un résultat de.....	37 480.42 €
- sur lequel est prélevé une somme de	21 450.00 €
affectée à la distribution de dividende,	
- et le solde, soit	16 030.42 €
au compte "Autres réserves"	

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 66,00 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour, sous déduction pour l'associé unique personne physique des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

L'associé unique reconnaît avoir été informé, que pour les revenus « dividendes » perçus à compter du 1^{er} janvier 2018, un prélèvement forfaitaire unique de 30% appelé aussi « FLAT TAX » s'applique obligatoirement sur les revenus distribués aux contribuables, personnes physiques, fiscalement domiciliés en France ; celui-ci comprenant une imposition à l'IR à un taux forfaitaire unique de 12.8% et les prélèvements sociaux à hauteur de 17.2%. Toutefois une option pour une imposition selon le barème progressif de l'IR (avec un abattement de 40%) est possible.

Ce choix de mode d'imposition est annuel, global et concerne l'ensemble des revenus distribués et les plus-values de l'année. Ce choix express et irrévocable s'opère lors du dépôt de la déclaration de revenus en N+1.

Le prélèvement de 12.8% n'a aucun caractère libératoire. Il est obligatoirement prélevé à la source par l'établissement payeur des dividendes, à titre d'acompte sur l'impôt dû par le contribuable (Articles 117 quater, I-1 et 125 A, III bis modifiés du CGI) ; sauf demande de dispense du contribuable auprès de l'établissement payeur.

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

6B ARCHITECTURE

Société Par Actions Simplifiée à associé unique au capital de 6 500,00 €

Siège social : 6 Place de la Hourquie

64230 LESCAR

488 741 547 RCS PAU

TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 AVRIL 2022

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021, s'élevant à TRENTE-SEPT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT EUROS QUARANTE-DEUX (37 480,42 €), de la manière suivante :

- Un résultat de.....	37 480.42 €
- sur lequel est prélevé une somme de	21 450.00 €
affectée à la distribution de dividende,	
- et le solde, soit	16 030.42 €
au compte "Autres réserves"	

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 66,00 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour, sous déduction pour l'associé unique personne physique des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

L'associé unique reconnaît avoir été informé, que pour les revenus « dividendes » perçus à compter du 1^{er} janvier 2018, un prélèvement forfaitaire unique de 30% appelé aussi « FLAT TAX » s'applique obligatoirement sur les revenus distribués aux contribuables, personnes physiques, fiscalement domiciliés en France ; celui-ci comprenant une imposition à l'IR à un taux forfaitaire unique de 12.8% et les prélèvements sociaux à hauteur de 17.2%. Toutefois une option pour une imposition selon le barème progressif de l'IR (avec un abattement de 40%) est possible.

Ce choix de mode d'imposition est annuel, global et concerne l'ensemble des revenus distribués et les plus-values de l'année. Ce choix express et irrévocable s'opère lors du dépôt de la déclaration de revenus en N+1.

Le prélèvement de 12.8% n'a aucun caractère libératoire. Il est obligatoirement prélevé à la source par l'établissement payeur des dividendes, à titre d'acompte sur l'impôt dû par le contribuable (Articles 117 quater, I-1 et 125 A, III bis modifiés du CGI) ; sauf demande de dispense du contribuable auprès de l'établissement payeur.

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Dividende par action	Dividende éligible à réfaction de 40%
31 décembre 2018	22 €	22 €
31 décembre 2019	Néant	Néant
31 décembre 2020	Néant	Néant

CERTIFIE CONFORME

LA PRESIDENCE
GREGORY POLES

